



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général
Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel
Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
CIIP.SRTI@ne.ch
<http://www.ciip.ch>

Communiqué de presse

Mise en œuvre de la Convention scolaire romande le 1^{er} août 09, du plan d'études romand en 2011 : l'harmonisation scolaire est en route !

Neuchâtel – le 28 mai 2009 : réunie ce jour en séance plénière à Neuchâtel, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a arrêté la date d'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande (CSR) au 1^{er} août 2009.

Elle a par ailleurs rendu publics les résultats, positifs dans l'ensemble, de la consultation menée l'automne dernier sur le projet de Plan d'études romand (PER).

La Conseillère d'Etat vaudoise Anne-Catherine Lyon a présidé ce jour sa dernière séance CIIP. Elle cède son fauteuil de présidente à la Ministre jurassienne Elisabeth Baume-Schneider pour les quatre prochaines années.

Enfin, la CIIP célèbre ce soir le 40^{ème} anniversaire de son institution, l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDPA).

Tous les cantons membres de la CIIP ayant ratifié la CSR entre avril 2008 et février 2009 (le Tessin n'en étant pas partie), elle pouvait entrer en force. La CIIP a décidé d'en faire coïncider la date avec celle de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (*HarmoS*) : le 1^{er} août 2009. Les cantons auront donc six ans (au maximum) pour mettre en oeuvre les objectifs visés par la Convention.

Pour mémoire, cette dernière réalise l'Accord *HarmoS*, tout en allant beaucoup plus loin sur certains points (cf. formation initiale et continue des enseignant-e-s, formation des cadres scolaires, épreuves romandes, profils de connaissance / compétence).

Bon accueil du PER

La consultation menée sur le projet de plan d'études romand (PER), de fin août à fin novembre 2008 auprès des Départements romands de l'instruction publique, du SER¹ et de la FAPERT², a suscité un écho globalement favorable. Dans son organisation, sa structure et ses différentes parties, le PER est bien reçu et accepté ; et la pertinence d'un plan d'études commun, intercantonal, n'est pas remise en cause. Les nombreuses remarques formulées permettront toutefois d'en améliorer le contenu ; et seront intégrées d'ici à l'été prochain.

La CIIP prévoit, en principe, l'entrée en vigueur du PER à la rentrée scolaire 2011.

Le Jura aux commandes de la CIIP

La Ministre socialiste Elisabeth Baume-Schneider, Cheffe du Département de la formation, de la culture et des sports de la République et canton du Jura, accède à la présidence de la CIIP pour les quatre années à venir. Elle aura à cœur de poursuivre l'engagement de sa collègue vaudoise Anne-Catherine Lyon à la construction de l'*Espace romand de la formation* ; ainsi que d'entretenir d'étroites relations avec les partenaires privilégiés de la CIIP, notamment le SER et la FAPERT.

L'IRDPA à 40 ans

En mai 1969, la CIIP décidait de créer l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDPA). 40 ans plus tard, il demeure un instrument précieux d'évaluation et de recherche. Pour marquer cet anniversaire, l'IRDPA publie un recueil original de « 40 idées pour l'éducation de demain » émanant d'autant de personnalités romandes de tous horizons.

Contacts : Mme Anne-Catherine Lyon, Présidente de la CIIP ; tél. 021 316 30 01
M. Christian Berger, secrétaire général de la CIIP ; tél. 079 358 39 13.

¹ Syndicat des Enseignants Romand

² Fédération des Associations de parents d'élèves de la Suisse romande et du Tessin